

## Panorama THÉRAPEUTIQUE

### Biosimilaires : la voie étroite de l'interchangeabilité

Selon des chiffres livrés début avril par le Gemme, qui représente les industriels du générique, le taux de pénétration des biosimilaires était de 69 % pour les prescriptions hospitalières en 2020, mais de seulement 23 % pour celles de ville. Bien loin des 80 % visés par la stratégie nationale de santé à l'horizon 2022 afin de réduire les dépenses.

Divisant industrie pharmaceutique, médecins, pharmaciens et associations de patients, la possibilité de substitution est de nouveau sur la table : début avril, le ministère de la Santé a consulté les acteurs du médica-

ment. Le gouvernement « nous a dit qu'il serait à même de faire une proposition », indique Jean-Philippe Alosi, directeur des affaires publiques d'Amgen France, qui s'attend à voir une décision se concrétiser dans la prochaine LFSS.

Producteur de biothérapies princeps et de biosimilaires, Amgen se montre favorable à des mesures différenciées selon que le médicament est prescrit en ville ou à l'hôpital. S'il ne voit pas d'inconvénient à la substitution dans le premier cas, il s'y montre opposé pour les biosimilaires d'anticorps monoclonaux – tels que les trois qu'il commercialise en France, de prescription hospitalière.

Pour Amgen, le choix de l'interchangeabilité doit avant tout s'opérer dans le cadre de la relation médecin-patient. Si Jean-Philippe Alosi reconnaît la « nécessité d'accélérer la pénétration des biosimilaires », il estime que ce mouvement ne peut s'effectuer « en appliquant les recettes

des génériques ». Soulignant la primauté d'une « décision médicale partagée » par le médecin et son patient, il estime que le pharmacien doit avant tout jouer son rôle de « relais d'information, notamment en termes d'observance et d'adhésion du patient ». Une position que rejoint l'Association nationale de défense contre l'arthrite rhumatoïde (Andar), dont la directrice, Sonia Tropé, estime qu'un traitement est « bien plus efficace quand un patient est d'accord pour le prendre ».

Prônant l'information des patients et des professionnels, Amgen propose notamment de « créer un mécanisme incitatif auprès des médecins de ville pour inciter à l'interchangeabilité », incluant une « reconnaissance du temps passé ». Autre piste, « une rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) biosimilaires pour les professionnels de santé de ville ». Pouvant s'appliquer au médecin, au pharmacien et à l'infirmier, elle « correspondra[it] au reversement d'une partie des économies générées » par la prescription de biosimilaires. ■ R. L.

D'après un atelier presse d'Amgen France, le 9 juin 2021.

